

requête des francs-tenanciers du Sacré Cœur de Marie, demandant l'érection de leur mission en paroisse.

DÉCRET.—Par un décret, en date du 8 avril courant, Son Eminence a annexé à Ste Anastasie de Nelson une certaine partie des neuvième et dixième rangs de Nelson.

ROME.—Ceux qui aiment à connaître l'usage que le Pape fait de ses capitaux, liront avec intérêt la statistique suivante, fournie par une dépêche au *Herald* de New-York : aumônes distribuées à Rome, £4,000 ; aumônes à l'étranger, £4,000 ; aumônes distribuées en Italie, £3,260 ; subventions à l'Eglise en général, £6,050 ; subventions aux prêtres pauvres, £1,600 ; Propagande, £20,000 ; service diplomatique, £20,000 ; missions, £40,000 ; entretien des palais apostoliques, £20,000 ; dépenses pour les monuments publics, £10,000 ; dépenses administratives, £40,000 ; traitement des cardinaux, £60,000 ; entretien des séminaires, £60,000 ; divers £100,000.

Total : £388,910 Louis sterling.

—N. S.-P. le Pape a institué une décoration spéciale pour récompenser ceux qui ont concouru à la célébration des fêtes de son jubilé sacerdotal et à l'exposition vaticane.

Cette décoration s'appelle la *Croix pro Ecclesiâ et Pontifice*, et est destinée à être portée sur la poitrine.

Les ornements qui la distinguent sont tirés des armoiries de famille de Léon XIII. Ce sont des lys et des comètes. Les quatre branches de la croix, un peu triangulaires, sont timbrées chacune d'une comète et séparées par quatre fleurs de lys, ce qui donne à la décoration une forme octogonale. D'un côté, dans un médaillon circulaire, se trouve le buste de Léon XIII, entouré de cette inscription : LEO XIII. P. M. ANN. X. Léon XIII, Souverain Pontife, l'an X (de son pontificat). De l'autre côté, dans un autre médaillon, figurent les armoiries pon-

tificales, avec la tiare et les clefs, et cette devise : *pro Ecclesia et Pontifice*. De ce même côté, sur les branches de la croix, on lit les mots suivants : PRID. CAL. JAN. 1888.—La veille des calendes de janvier (31 décembre 1888.)

Le ruban de soie qui sert à attacher cette décoration est de couleur rouge, coupé par deux raies de couleur blanche et jaune, couleurs pontificales.

JÉSUITES.—La motion présentée au Parlement fédéral en faveur du désaveu de l'incorporation de la Société de Jésus, n'a pu rallier que le chiffre fatal de 13 voix.

Le rév. M. Pierre Auguste Caron est transféré du vicariat de S. François de Beauce à celui de l'Ancienne Lorette, en remplacement du Rév. M. P. Honoré Labrecque qui va exercer le saint ministère dans l'archidiocèse d'Halifax, Nouvelle Ecosse.

COLONISATION.—Les recettes de la Société de Colonisation du diocèse de Québec ont été de \$7,461.16, en 1888.

RETOUR.—Mgr Duhamel est arrivé dimanche à Montréal d'un voyage de six mois en Europe.

L'archevêque d'Ottawa revient avec les meilleurs résultats pour son vaste archidiocèse. Il est porteur du bref du Souverain Pontife, qui donne à l'Université d'Ottawa le caractère canonique. L'Eglise sanctionne ce que l'Etat a d'abord fait, car on sait que le collège St-Joseph d'Ottawa a été érigé en université, par une loi spéciale, voilà bien des années. Le voyage de Sa Grandeur a été particulièrement fructueux. Il a aussi obtenu d'organiser son chapitre, ainsi que la ratification de la constitution des Sœurs Grises en communauté indépendante.

Sa Grandeur est retournée mardi après-midi à la capitale par un train spécial, en compagnie d'une centaine de délégués tant Français qu'Irlandais, venus d'Ottawa pour lui souhaiter la bienvenue.